



Interpellation au nom du groupe Vevey Libre intitulée « L’affichage commercial ne devrait-il pas permettre de financer l’affichage communal et associatif ? »

La Municipalité a annoncé l’an dernier ne plus mettre à disposition des panneaux d’affichage sur l’espace public à des fins commerciales et donc de mettre un terme au contrat qui liait la commune à la SGA d’ici 2025. Le 16 novembre 2023, le conseiller communal Patrick Bertschy a déposé au nom du PLR une interpellation relative à ce choix et en janvier 2024, la Municipalité y a répondu justifiant par la même occasion sa décision. Nous y avons appris qu’en 2022 le montant total des recettes versés par la SGA pour l’occupation du domaine public était d’environ 208’000 francs et que les différentes prestations d’affichage dont a bénéficié la Ville de Vevey se chiffraient à CHF 115’000 francs. Dès lors le revenu total reversé à la Ville pour l’occupation du domaine public s’était élevé à CHF 93’000 francs. Le manque à gagner pour la ville qui résulte du choix fait par la Municipalité dépassera donc à l’avenir les 208’000 francs dès lors qu’un nouvel appel d’offres permettrait d’ajuster ce montant à la valeur actuelle de cette mise à disposition du domaine public.

Pour répondre au besoin en matière d’affichage public pour des besoins culturels, sociaux et politiques, la Municipalité lancée fin mai, via le bureau de la durabilité un appel d’offres pour ce marché sans l’affichage commercial que la Municipalité souhaite proscrire. Cet appel d’offres était tellement invraisemblable et mal conçu que deux acteurs du marché l’ont contesté par un recours adressé à l’autorité compétente. Cette démarche a conduit la Municipalité à annuler la procédure début juillet.

Cette situation nous conduit à poser les questions suivantes :

1. Quel est le coût estimé de la prise en charge de l’affichage communal tel qu’il résulte de l’appel d’offres ?

2. Pour quelles raisons l’appel d’offres a-t-il échoué ? Quelles erreurs la Municipalité a-t-elle pu identifier ?

3. Au vu de l’état des finances de la ville et de cet échec, sans revenir à la situation antérieure, la Municipalité ne devrait-elle pas envisager de conserver un nombre d’emplacements commerciaux mesuré qui permettrait au moins de financer l’affichage communal ?

Si la Municipalité répond par l’affirmative, est-ce prévu dans le nouvel appel d’offre et dans quel délai, la Municipalité entend-elle trouver une solution ?

Si la Municipalité répond par la négative, quelles en sont les raisons et quelle solution la Municipalité envisage-t-elle pour trouver une solution à l’affichage culturel, social et politique ?

4. Dans l’attente d’une solution, comment la situation sera-t-elle gérée ?

Vevey, le 20 août 2024